

« Madame, Monsieur,

En ce début de saison, la Fédération Royale Belge des Sports Equestres souhaite vous informer d'une modification concernant la **participation de vos cavaliers sur les courses nationales d'endurance en Belgique.**

En effet, par le passé, vos cavaliers nous soumettaient leur inscription par écrit (e-mail ou fax) ainsi que leur autorisation de monter à l'étranger/Riding Permission, et payaient par virement ou sur le lieu du concours au secrétariat, sans autre frais.

A partir de 2016, cette situation a changé. Tout cavalier appartenant à votre fédération souhaitant participer à un concours national belge devra s'acquitter d'une licence d'invité à 50 EUR par concours auprès de la Ligue organisatrice, en plus de son inscription hors ligne.

Si le cavalier souhaite participer à plusieurs concours en Belgique, nous lui conseillons de prendre une licence belge annuelle et d'immatriculer (enregistrement sportif national belge) son cheval en Belgique.

Une immatriculation revient à 100 EUR par cheval à vie et se fait via le site internet suivant : <https://www.equibel.be/prg/horses/index.php>.

Le prix de la licence varie en fonction de la catégorie d'épreuves.

Entre 30 et 60 km => E02 à 50 EUR

80 km => E04 à 130 EUR

Le cavalier doit alors s'affilier à l'une des deux ligues belges (la VLP du côté flamand ou la LEWB du côté wallon) via un club appartenant à l'une de ces ligues. Le club VLP ou LEWB doit mettre alors un cachet sur le document (chaque club organisateur de concours peut mettre un cachet sur le document de licence). Voici les liens vers les documents d'affiliation :  
LEWB

<http://www.lewb.be/sites/default/files/documents/renouv. lic. compet. 2016 vierge site lewb.pdf> et <http://www.lewb.be/services/licences>

VLP

[http://www.vlp.be/userfiles/file/VLP\\_Aanvraagformulier%20competitieve%20licentie%202016%281%29.pdf](http://www.vlp.be/userfiles/file/VLP_Aanvraagformulier%20competitieve%20licentie%202016%281%29.pdf) et <http://www.vlp.be/lidmaatschap/>

Si le cavalier s'affilie en Belgique, une seule riding permission par an est suffisante et doit être jointe au document de demande de licence.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Florence Hennuy

([florence.hennuy@lewb.be](mailto:florence.hennuy@lewb.be) ou 0032 83 23 40 72) à la LEWB ou Julie Spaas ([julie@vlp.be](mailto:julie@vlp.be) ou 09/242 91 47) à la VLP.

Sportivement,

**Florence HENNUY**

Endurance



**Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl**

**Adeps**

Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres (FEI)  
Reconnue par le Ministère des Sports (ADEPS)